

# Remise des trophées le 18 juin 2019

lors du salon Ville Sans Tranchée  
[www.fstt.org](http://www.fstt.org)



## Les Trophées du Sans Tranchée 2019

### Règlement général

#### Article 1 - Création des Trophées du Sans Tranchée

L'association FSTT (France Sans Tranchée Technologie) qui a pour objet la connaissance, la promotion, la formation à la pratique des techniques sans tranchée pour les travaux de canalisations et réseaux enterrés de toute nature, organise « **les Trophées du Sans Tranchée** » afin de mettre en valeur des initiatives représentatives de ces techniques.

#### Article 2 - Initiatives récompensées

Les prix seront décernés dans six catégories distinctes :

- **Chantier de travaux neufs**

Récompensant un chantier terminé et réceptionné, réalisé pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un donneur d'ordres privé.

- **Chantier de travaux de réhabilitation**

Récompensant un chantier terminé et réceptionné, réalisé pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un donneur d'ordres privé.

- **Chantier réalisé sous Charte du Sans Tranchée**

Récompensant un chantier terminé et réceptionné d'une collectivité ou d'un donneur d'ordres privé, signataire de la Charte du Sans Tranchée.

- **Chantier réalisé en forage dirigé**

Récompensant un chantier terminé et réceptionné, réalisé pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un donneur d'ordres privé (**prix spécial du jury**, par décision du Conseil d'Administration le 19/01/2017)

- **Personnalité de l'année**

Récompensant une personne ayant marqué le domaine français du « sans tranchée ».

- **Étudiant (Prix « Mathieu LE CHATELIER »)**

Récompensant un étudiant pour ses travaux de fin d'études ou de recherche (notamment thèse).

Ce trophée Étudiant s'adresse également aux juniors professionnels, de moins de 25 ans, en début de parcours professionnel, avec présentation vidéo du projet.

#### Article 3 - Prix « Mathieu LE CHATELIER »

En hommage au précurseur qu'il a été, le prix réservé à un étudiant portera le nom de **Prix « Mathieu Le Chatelier »**.

#### Article 4 - Candidats

- **Catégories Chantiers**

Seront candidats : les divers partenaires de l'opération (le Maître d'Ouvrage, l'entreprise et éventuellement le Maître d'œuvre, le(s) fournisseur(s) et le(s) bureau(x) d'étude(s)). La candidature est commune.

- **Catégorie Personnalité de l'année**

Pas de critère initial.

- **Catégorie Étudiant**

Jeune en fin de formation ayant réalisé un travail universitaire ou un stage diplômant en entreprise et Junior professionnel, de moins de 25 ans, en début de parcours professionnel

#### Article 5 - Initiatives éligibles

- **Catégories Chantiers**

Tous chantiers achevés et réceptionnés de réseaux (secs ou humides) en pose de réseaux neufs ou en réhabilitation de réseaux anciens, réalisés depuis moins de deux ans. Ces travaux pouvant être mis en valeur soit par leur importance, soit par leur difficulté de mise en œuvre, soit encore pour leur particularité (originalité, nouveauté...).

- **Catégorie Étudiant**

Les travaux doivent porter sur un domaine couvert par la FSTT et avoir fait l'objet d'un document de synthèse écrit.

#### Article 6 - Dossier de candidature

- **Catégories Chantiers**

Les dossiers seront transmis sous format informatique (clé USB ou cd-rom) et comporteront un résumé en 10 lignes environ, un texte (format Word) de quatre pages maximum ainsi que des photos de l'opération (sous format .JPEG).

- **Catégorie Étudiant**

Les candidats devront faire parvenir leur travail à la FSTT, un résumé en deux pages maximum ainsi que leur CV et une présentation vidéo du projet.

La FSTT aura le droit d'usage de toutes les photos et vidéos fournies dans le cadre des dossiers de candidature.



- 1 -

**Salon Ville Sans Tranchée  
French No-Dig Live  
18 et 19 juin 2019  
Chatou (78) Ile des Impressionnistes**



**Travaux sans tranchée :  
Les techniques douces  
pour la pose et la réhabilitation  
de réseaux enterrés**

# Remise des trophées le 18 juin 2019

lors du salon Ville Sans Tranchée

[www.fstt.org](http://www.fstt.org)



## Article 7 - Sélection des candidats

### 7.1 Envoi des dossiers

Les candidats devront faire acte de candidature au plus tard le **30 mars 2019** via le bulletin d'inscription disponible sur le site de la FSTT : [www.fstt.org](http://www.fstt.org).

Les dossiers devront parvenir à la FSTT au plus tard le **30 avril 2019**.

### 7.2 Instruction des dossiers

Après vérification de la conformité du dossier au présent règlement, les demandes seront présentées au jury (sauf pour la catégorie Personnalité de l'année).

### 7.3 Jury

Le président et le bureau de la FSTT composeront un jury selon les principes suivants :

- le jury sera composé majoritairement de membres non adhérents de la FSTT
- le président de la FSTT est membre de droit du jury. Il pourra être représenté par son Directeur Scientifique
- les éventuels candidats siégeant au jury ne peuvent pas participer à la délibération concernant leur propre dossier.

### 7.4 Prix spéciaux

En fonction de la qualité des dossiers présentés, le jury aura la possibilité d'attribuer un ou plusieurs prix spéciaux.

### 7.5 Cas de manque de dossier

Le jury peut décider, en l'absence de candidat ou en présence d'un nombre de dossier(s) ne lui apparaissant pas suffisant(s), de limiter le nombre de lauréat(s) ou de sélectionné(s).

### 7.6 Critères d'attribution

#### • Catégories Chantiers

Les critères de jugement seront de nature technique, environnementale et sociale. Le jury appréciera aussi la qualité du partenariat entre les différents acteurs du projet.

Chaque dossier devra développer un argumentaire détaillé relatif aux quatre critères : technique, environnemental, social et partenarial

#### • Catégorie Étudiant

Le jury tiendra compte de l'adéquation entre le niveau de l'étudiant et les résultats obtenus ainsi que des perspectives ouvertes par ces résultats.

## Article 8 - Catégorie « Personnalité de l'Année »

Le choix de la personnalité se fera, parmi les propositions faites, par un vote à bulletin secret du Conseil d'Administration de la FSTT.

Le prix dans la catégorie Personnalité de l'année portera le nom de « **Prix du Conseil d'Administration de la FSTT** ».

## Article 9 - Prix

Le présent concours donne lieu à l'attribution, pour les lauréats, d'un Trophée reconnaissant la valeur de la candidature.

Ce Trophée sera remis officiellement lors d'une soirée de gala qui aura lieu à l'occasion du salon « Ville sans tranchée 2019 », le mardi 18 juin 2019.

## Article 10 - Valorisation - Publicité

Les candidats autorisent, par avance, la FSTT à publier leur nom, adresse, image et le descriptif de leur action dans l'hypothèse où ils seraient sélectionnés et/ou lauréats.

Les actions et personnes récompensées seront valorisées :

- Sur le site web de la FSTT
- Lors du salon Ville Sans Tranchée qui aura lieu au parc des expositions de l'île des Impressionnistes, à Chatou les 18 et 19 juin 2019
- Grâce aux partenariats avec la presse

## Article 11 - Annulation

Le Bureau de la FSTT se réserve le droit d'annuler tout ou partie du Concours des Trophées du « Sans Tranchée », objet du présent règlement.

